

LPP: beaucoup de bruit pour rien

Les caisses de pension faisaient état d'un degré de couverture de plus de 100% en octobre 2009. Comme en octobre 2008.

HERBERT BRÄNDLI*

Au terme de sales histoires immobilières ayant entraîné une remise à niveau douloureuse aux États-Unis, voilà que, en octobre 2008, les marchés financiers s'effondrent dans le monde entier. Les caisses de pension voient alors s'ouvrir des opportunités inespérées: investir dans des entreprises saines à des prix qui baissent en flèche et, ainsi, requinquer leur potentiel de rendement à long terme. Mais la médaille a son revers: les cours des placements déjà effectués chutent à leur tour, laissant les caisses de retraites en piteux état.

Suivant les sources d'information, de trois à huit caisses de pension sur dix affichaient fin 2008 un degré de couverture inférieur à 100%, 10 à 25% d'entre elles voyant même la garantie de leurs engagements fondre en deçà de 90%. Or, quand le degré de couverture descend au-dessous de ce seuil à la Saint-Sylvestre, la loi impose des mesures d'assainissement. Ce ratio suspect, issu de l'historiographie de la norme RPC 26, a déclenché une multitude de plans d'action.

Les conseils de fondation étaient censés y exposer comment ils entendaient sortir du marasme au bout de sept ans, dix au plus tard. Rappelons qu'ils disposent pour ce faire d'une boîte à outils sommaire, les moyens consistant à majorer les cotisations et à réduire les prestations, d'une part, ainsi qu'à améliorer leur potentiel de rendement ou à abaisser le niveau de

leurs charges de gestion, de l'autre. Mais avant même que les autorités compétentes aient pu prendre connaissance des plans de mesures qui leur étaient soumis, ceux-ci étaient déjà dépassés par l'évolution des marchés.

Qu'est-ce qui a mal tourné? Les différences énormes enregistrées dans les sondages sur le degré de couverture laissent sceptique. Ce ratio est-il bien un critère adéquat pour juger de la santé financière des caisses de pension? Il faut savoir que son calcul n'obéit nullement à des règles uniformes, les caisses ayant toute latitude pour fixer le numérateur et le dénominateur. Autrement dit, les sondages et les statistiques évoqués comparent des choux et des carottes.

Un degré de couverture en chute libre nuit à la capacité de risque, affirment les conseillers qui ne voient pas plus loin que leur nez, et interdit les placements en actions. Agir ainsi, c'est précisément pervertir la mesure la plus efficace pour relancer la performance. Le risque de placement est indissociable de la durée de détention des actifs. En réduisant les investissements en actions, on corrige inexorablement le potentiel de rendement vers le bas. Cette grossière erreur de gestion colportée par la théorie moderne du portefeuille, Warren Buffett, l'investisseur le plus prospère de la planète, la rabaisse à juste titre au rang de «con...rie en sauce». De par l'affaiblissement de la composante de rendement qui en résulte, des caisses de retraites équilibrées, aux finances saines, se transforment en cas sociaux.

Elles sont contraintes de compenser leurs pertes de revenus techniques par des augmentations de cotisations ou des réductions de

prestations. Les démarches politiques actuelles visant à restreindre les prestations minimales légales témoignent des effets contreproductifs d'un contrôle financier assuré par un degré de couverture à respecter à date fixe. Le déclin du 2^e pilier obéit à un système. Depuis l'instauration de la LPP en 1985, le législateur a abaissé de 30% le niveau à attendre des rentes minimales.

Ce démantèlement des prestations tenait au désir d'abaisser les perspectives de rendement légales à un taux d'intérêt «sans risque». Ainsi a été quasiment éliminé ce qu'il est convenu d'appeler le tiers cotisant, qui cofinçait les rentes jusqu'à concurrence de la moitié. C'est donc l'espérance de vie croissante qui, désormais, détermine seule le calcul du taux de conversion dans les modèles techniques, d'où la crainte d'une nouvelle dérive des rentes de vieillesse.

Un assainissement est indiqué lorsque se profile un déséquilibre à long terme. Rares sont les caisses qui en avaient besoin. Ce qu'il faut assainir, par contre, c'est le système dans lequel elles sont enchaînées. Il les empêche d'opérer raisonnablement avec des excédents et des découverts et les contraint à désavantager leurs assurés par le biais de la répartition. Les caisses de pension seraient, par vocation, le véhicule le mieux à même d'équilibrer en toute solidarité les fluctuations du marché et les diverses durées de rente entre leurs adhérents. Tenter de lisser les découverts, c'est aller tout droit à des pertes de revenus, voire à des pertes de substance irrémédiables. Voilà le vrai risque qu'encourent les caisses de pension

* directeur-gérant de B+B Prévoyance SA